

## RE 2020 : L'ÉTAT A CHOISI SON CAMP

*« L'électricité est la solution pour pouvoir réussir l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. » : la déclaration d'Olivier David, chef de service du climat et de l'efficacité énergétique à la DGEC, lors du colloque organisé par l'UFE (Union Française de l'électricité) ce 3 décembre dernier, a au moins le mérite de clarifier les choses, alors que les arbitrages concernant la RE 2020 ne sont officiellement toujours pas rendus. Des propos dénoncés par la filière gaz, incompréhensibles aussi bien sur la forme que dans le fond. Une prise de position de la part du gouvernement assumée et qui apparaît finalement comme une revanche sur la RT 2012, qui aurait selon la DGEC favorisé le gaz au détriment de l'électricité.*

Dans le cadre de la prochaine Réglementation Environnementale 2020 (RE2020), l'État a proclamé son choix pour la France de l'électricité par la voix de la DGEC qui assume encourager l'usage de l'électricité dans les bâtiments. L'association Coénove, réunissant les acteurs de la filière gaz dans le bâtiment, déplore la manière dont cette annonce a été effectuée. *« Nous trouvons inconvenant, si ce n'est choquant, que l'administration choisisse un colloque de l'UFE pour déclarer sa flamme à l'électricité et surtout présente les choses comme une revanche de l'électricité après une RT 2012 qui aurait favorisé le gaz »* déclare Bernard Aulagne, Président de Coénove, qui dénonce une vision réductrice et partisane, favorisant avant tout l'effet Joule et qui va à l'encontre de la vision de Coénove, fondée sur la nécessité d'un mix énergétique diversifié pour relever les défis à venir.

Pour Coénove, la RE 2020 doit poursuivre dans la voie tracée par la RT 2012 en termes de performance énergétique et constituer un réel progrès par rapport à cette dernière sur le plan environnemental. Elle ne doit pas s'appuyer sur des artifices visant à favoriser l'électricité et exclure le gaz au nom d'une revanche qui ne dit pas son nom. Car, faute d'arguments sérieux, c'est bien d'artifices qu'il s'agit, au premier rang desquels la baisse brutale et infondée du coefficient d'énergie primaire, de 2,58 à 2,3 au nom d'une spécificité française : les bâtiments sont construits pour durer 50 ans ! *« L'Union européenne utilise une méthode objective pour calculer ce facteur de conversion : pourquoi ne l'appliquons-nous pas?... sauf qu'il conduit à un coefficient de 2,7 ! »* poursuit Bernard Aulagne. Second artifice : le contenu carbone de l'électricité, qui pourrait être fixé à 80 grammes CO<sub>2</sub>/kWh (au lieu de 210g dans l'expérimentation E+C-), avec un changement de méthode unilatéral qui permet de gommer le poids carbone de l'électricité utilisée pour le chauffage alors que, *« tous les spécialistes sérieux savent que lorsqu'il est utilisé pour le chauffage, ce chiffre est nettement supérieur vus les moyens de production sollicités et les importations nécessaires pour faire face à la pointe hivernale »*, précise l'association Coénove.

*« L'électricité n'a pas le monopole de la décarbonation, nous pensions que l'État aurait une vision plus équilibrée, sans favoriser une énergie par rapport à une autre. »* poursuit Bernard Aulagne. L'association Coénove propose d'ailleurs un scénario alternatif\* à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) envisagée par le gouvernement. Un scénario plus équilibré, permettant également d'atteindre la neutralité carbone en 2050, fondé sur un mix énergétique pluriel et le développement des gaz renouvelables dont la méthanisation, si toutefois l'Etat n'y met pas de bâtons dans les roues.

Enfin, cette annonce de l'administration balaie d'un revers de main les réactions et les propositions des acteurs de la filière du bâtiment, telle la récente alerte lancée par le Bureau d'Etudes Enertech, aujourd'hui signée par plus de 1 300 maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage du bâtiment, qui appelle les pouvoirs publics à revoir certains axes de travail de la RE2020, craignant une baisse des exigences par rapport à l'expérimentation E+C-. *« Une vraie concertation ne se mesure pas aux nombres de réunions organisées, mais à la véritable prise en compte des suggestions des acteurs... Nous en sommes loin mais continuerons à porter nos convictions. »* conclut le Président de Coénove.

*\*Étude Coénove-Artelys réalisée en juillet 2019*

### **À propos de Coénove**

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de la filière gaz – énergéticiens, industriels et professionnels – tous convaincus de la pertinence d'une approche nouvelle basée sur la complémentarité des énergies et la place que l'énergie gaz doit jouer dans la stratégie énergétique de la France. Elle se mobilise aux côtés des parties prenantes pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général. [www.coenove.fr](http://www.coenove.fr)

### **Contacts presse – A+ Conseils**

Célia KELLER-DRAVENY

06.70.27.69.24

[celia@aplusconseils.com](mailto:celia@aplusconseils.com)

Christelle ALAMICHEL

06.31.09.03.83

[christelle@aplusconseils.com](mailto:christelle@aplusconseils.com)